

**VILLE DE ROUFFACH**  
**Conseil municipal du 4 février 2020**  
**Débat d'Orientation Budgétaire 2020**  
**RAPPORT**

L'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comprendre les éléments suivants :

- un rapport sur les orientations budgétaires (orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propres et présentation de ses choix budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif),
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

Enfin, ce rapport donne lieu à un débat qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

## **I. LE CONTEXTE NATIONAL**

### **1. Indicateurs économiques**

Selon l'INSEE, le taux de croissance devrait s'établir à 1,3% sur l'année 2019, l'objectif initial du gouvernement ayant été de 1,7%.

La consommation des ménages rebondit passant de -0,2% à +0,4% au troisième trimestre 2019 avec une consommation sur l'année 2019 de 1,2% contre 0,9% en 2018.

Pour 2020, le scénario du gouvernement prévoit une croissance à 1,4% tout en visant une hausse de l'inflation à 1,2%.

En moyenne sur le troisième trimestre 2019, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (B.I.T) est de 8,6% de la population active en France. En France métropolitaine, le nombre de chômeurs augmente de 10 000 ce 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, portant ainsi le nombre de personnes privées d'emploi à 2,5 millions.

### **2. Situation financière de l'Etat et des administrations publiques**

A la fin du troisième trimestre 2019, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 415,1 Md€. Exprimée en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB), elle s'établit à 100,4%. L'Europe a établi comme seuil 60% du PIB, la France est donc loin de remplir l'objectif fixé.

Rappelons que les Collectivités Territoriales ne représentent que 8,5% de la dette publique (83,4% l'Etat et 8,1% la Sécurité Sociale).

En 2018, le déficit public au sens de Maastricht est passé sous le seuil des 3% du PIB fixé par l'Europe, s'établissant à 59,5 Md€, soit 2,5% du PIB. Il passerait à 2,9% en 2019, alors que la loi de programmation des finances publiques prévoyait un objectif de déficit à 0,3%. Cette loi de programmation issue de 2017 (pour les années 2018 à 2022) apparaît aujourd'hui obsolète. La stratégie de réduction du déficit est mise en cause suite à la mise en œuvre des réponses à la crise des « gilets jaunes ».

La nouvelle loi de programmation des finances publiques, qui fixe le cap des finances publiques pour plusieurs années, traditionnellement examinée au Parlement à l'automne, ne sera d'ailleurs présentée qu'au printemps 2020.

Malgré l'augmentation de la dette, les annuités diminuent en raison des taux d'intérêt très faibles (voire négatifs). Mais, ce système est fragile car si les taux devaient remonter, la situation deviendrait périlleuse. Les incertitudes internationales peuvent avoir des effets sur ces taux.

Concernant les dépenses publiques réalisées en 2018, elles se répartissent ainsi : 38% pour l'Etat, 43% pour la sécurité Sociale et 19% pour les Collectivités Territoriales.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté de 1,2% en 2018 mais devraient être à nouveau maîtrisées en 2019. La masse salariale est en hausse de 1,2% dans la fonction publique avec +0,7% pour les collectivités territoriales.

Il est constaté une baisse de l'investissement : +2,8% en 2018 contre 4,7% en 2017 et 2,7% en 2016. La reprise devrait se confirmer en 2019 avec une estimation de +4% et une stabilisation en 2020.

### 3. Situation prévisionnelle des finances locales en 2020

Le budget 2020 poursuit deux grandes réformes engagées en 2018 pour les collectivités locales, à savoir :

➤ **la suppression progressive, d'ici 2023, de la taxe d'habitation (TH) pour 100% des contribuables au titre de leur résidence principale.** La réforme de la TH s'effectuera en 3 temps : suppression pour 80% des foyers entre 2018 et 2020, élargissement progressif en 2021-2022 et suppression totale en 2023.

L'incidence sur les communes est la suivante : pour 2020, les communes seront intégralement compensées par l'Etat.

En 2021, la loi de finances prévoit le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements vers les communes. Le taux de la TFPB des communes sera dès lors augmenté artificiellement (addition des deux taux : Commune et Département). L'Etat devra entièrement compenser le manque à gagner pour les communes, sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases fiscales de 2020, et à contrario, les communes devront reverser le surplus. Le conseil constitutionnel a validé ce dispositif fin 2019.

**Cette nouvelle fiscalité va inévitablement engendrer une perte d'autonomie fiscale pour les communes** qui seront privées d'un droit de vote sur la Taxe d'Habitation qui n'existera plus à compter de 2021.

Rappelons enfin que pour 2020, la situation sera gelée. Ainsi les communes et départements ne pourront pas voter un nouveau taux pour la taxe d'habitation. Celui-ci doit rester identique à celui de 2019.

Cette orientation de la politique fiscale s'inscrit dans le mouvement de recentralisation que nous constatons depuis plusieurs années. Cela se traduit par un recul de l'autonomie financière et fiscale des collectivités qui est au cœur de la décentralisation. Il en découle une modification substantielle des recettes des collectivités. Cette situation peut inquiéter l'ensemble des communes.

**Cette taxe d'habitation correspondait au développement des services à l'ensemble de la population de Rouffach. Désormais seuls les propriétaires seront concernés par la taxe sur le foncier bâti !**

La révision des bases locatives est quant à elle reportée à 2026.

➤ **concernant les dotations de fonctionnement**, après quatre années de baisse ininterrompue, l'Etat a engagé à compter de 2018 une contractualisation avec les grandes collectivités locales avec l'objectif d'une hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% sur la période 2018-2022.

Cela concerne uniquement les collectivités dépassant les 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, soit 322 collectivités concernées.

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,4% et un déficit prévisionnel de 2,2%, soit en dessous du seuil des 3% fixé par l'Europe.

L'Etat souhaite poursuivre la trajectoire de réduction du déficit avec l'ambition d'atteindre un solde de 1,5% du PIB en 2022.

Les Collectivités Locales continuent de contribuer au financement du déficit public. La contractualisation mise en œuvre dès 2018 s'est traduite par une évolution des dépenses de fonctionnement de 0,4% en 2018. Il est attendu que ces dernières évoluent de 1,2% en 2019 et 2020.

La dette publique devrait s'établir à 98,6% du PIB en 2020. Celle-ci est appelée à régresser sous l'effet du désendettement de la Sécurité Sociale et des Collectivités Locales et atteindre 92,7% en 2020.

**Pour 2020, la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait se stabiliser, le montant de la dotation pourrait s'élever à 505 000 € pour la commune de Rouffach.**

Le bloc communal va subir une baisse de 10 M€ de la DCRTP (Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle). La réduction de la DCRTP du bloc communal sera répartie entre les EPCI et communes bénéficiaires au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement 2018.

Le montant du FDPTP (Fonds départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle) mis en répartition en 2020 est maintenu au même niveau que 2019, soit 284 M€.

En 2019, pour la commune de Rouffach, la DCRTP s'élève à 345 550 € et le FDPTP s'élève à 33 056 €.

Cette information n'est pas connue pour 2020.

**La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de 90 M€ pour 2020 (la ville a perçu 140 317 € en 2019 contre 126 857 € en 2018).**

La loi de finances pérennise le **maintien à l'identique de la participation au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)** à 1 Md€, montant figé depuis 2016.

**La commune de Rouffach a été contributrice à hauteur de 172 534 € en 2019 contre 180 044 € en 2018.**

**Pour les 80% de résidences principales, le dispositif de dégrèvement de la Taxe d'Habitation (TH) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Durant ces trois années (2018 à 2020), l'Etat se substitue temporairement aux contribuables dans le paiement de la TH aux collectivités. La prise en charge de l'Etat correspond à une réduction de la cotisation des contribuables de 30% en 2018, puis de 65% en 2019 et 100% à compter de 2020.

**Pour les 20% de résidences principales restantes, la suppression de la TH se fera progressivement entre 2021 et 2023** (dégrèvement à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et le solde en 2023).

**A ce jour, les collectivités locales ne savent pas comment l'Etat pourra compenser la perte de recette liée la Taxe d'Habitation, estimée à 22,7 Md€.** Toutefois, les communes seront compensées intégralement en 2020 par l'Etat et bénéficieront à compter de 2021 du transfert de la TFPB des départements. Le manque à gagner lié à ce transfert sera compensé par l'Etat et l'excédent sera à reverser par les communes.

**L'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée),** dispositif de simplification prévu d'abord pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, puis pour le 1<sup>er</sup> janvier

2020, **est repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Taux de FCTVA reste quant à lui maintenu à 16,404%** pour les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- les micro-entreprises ont obligation de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée à travers le portail gouvernemental Chorus Pro. La facturation électronique s'impose désormais à l'ensemble des entreprises,
- les seuils des marchés publics sont modifiés :
  - relève du seuil de dispense de procédure à 40 K€ HT (25 K€ HT en 2019),
  - abaissement des seuils des marchés de fournitures et de services en procédure adaptée à 214 K€ HT (221 K€ HT en 2019)
  - abaissement des seuils des marchés de travaux et contrats de concessions en procédure adaptée à 5,350 M€ (5,548 M€ HT en 2019).

Par ailleurs, les collectivités ont obligation de proposer un service de paiement en ligne aux usagers. Ce service a été mis en place par la commune depuis juillet 2019.

Concernant les ressources humaines, deux éléments sont à noter :

- la loi prévoit plus de souplesse dans le statut des fonctionnaires (élargissement du recours aux contractuels),
- la retenue à la source est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Enfin, **les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent communiquer lors du DOB sur leurs objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement.**

Afin de contenir au mieux nos dépenses de fonctionnement, les objectifs peuvent être déclinés ainsi pour 2020 et les années suivantes :

- poursuite de la maîtrise de notre masse salariale. Il est à noter que nous n'avons pas la maîtrise du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui a une incidence sur la hausse des rémunérations,
- suivi des consommations et optimisation des dépenses courantes,
- mutualisation de certains marchés avec la C.C.P.A.R.O.V.I.C afin de réaliser des économies d'échelle (site Internet, PLU, achat de fournitures, mutualisation de certains marchés comme le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles...).

**Concernant l'emprunt, nous n'avons recours à celui-ci qu'en cas de stricte nécessité** afin d'éviter de contracter des charges financières supplémentaires. Nous privilégions le recours à l'autofinancement. Concernant le budget de la ville, **nous n'avons eu recours à l'emprunt qu'en fin 2019. L'économie en charges financières représente près de 7 200 €, soit -12% par rapport à 2018.**

**Malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, nous poursuivons notre effort d'investissement pour ne pas pénaliser les emplois, et nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages.**

## II. LE CONTEXTE LOCAL ET LA RETROSPECTIVE FINANCIERE

Les chiffres présentés pour 2019 sont provisoires car les opérations de clôture sont en cours et le contrôle entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion établi par le Comptable public n'a pas encore été effectué. Les comptes 2019 définitifs seront présentés lors du vote du compte administratif 2019.

## A. Le budget général

Dans ce contexte, les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2020 devraient confirmer cette approche. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	4 546 468,81 €	8 484 671,05 €	3 938 202,24 €
section d'investissement	3 827 338,89 €	4 144 979,87 €	317 640,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 373 807,70 €</b>	<b>12 629 650,92 €</b>	<b>4 255 843,22 €</b>

### 1. Autofinancement et résultats

**Le résultat global de l'exercice 2019**, après incorporation des excédents des exercices antérieurs, est estimé à 4 255 843,22 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à 3 938 202,24 € en 2019 contre 4 959 850,89 € en 2018, soit une baisse de 1 021 648,65 € (-20,6%).

Le résultat annoncé de 4,255 M€ comprend :

- le résultat de l'exercice 2019, soit 798 351,35 € contre 895 945,86 € en 2018 (- 97,6K€). Cet écart s'explique par l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité dont nous n'avons pas la maîtrise (50 K€) et par l'entretien des bâtiments, voirie et travaux faits par les services techniques (47,6 K€),
- la réserve de l'excédent de fonctionnement, soit 3 139 850,89 € contre 4 063 905,04 € en 2018 (-924 K€). Pour financer une partie du programme d'investissement, il a été prélevé 924 K€ sur la réserve de l'excédent de fonctionnement, d'où la baisse de 924 K€.

**L'autofinancement prévisionnel brut de l'exercice 2019** devrait s'établir à 948 348,51€ contre 1 042 956,33 € en 2018. Il permet de participer au financement de la section d'investissement après avoir couvert le remboursement du capital de l'emprunt.

**Le taux d'épargne brute (EB / Recettes réelles de fonctionnement)** devrait s'établir à environ 18,5% en 2019, ratio tout à fait satisfaisant.

Enfin, **l'épargne nette**, égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt, qui mesure l'épargne disponible pour financer les opérations d'investissement est de 472 464,31 € en 2019.

### 2. Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de personnel** sont en augmentation de 2% par rapport à 2018 et s'expliquent notamment par **l'effet GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) sur lequel il est difficile d'agir. La mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) a eu un faible impact sur l'exercice 2019.

**Les effectifs restent stables** malgré les transferts de charges vers les collectivités qui ne sont pas compensées intégralement : cartes d'identité et passeports, PACS, changement de prénom, registre électoral unique.

**Suite à l'instauration par l'Etat du FPIC**, la commune contribue au financement de ce fonds. Depuis 2012, cette dépense n'a cessé d'augmenter passant de 19 153 € en 2012 à 172 534 € en 2019, soit une **augmentation de 801%**.

### 3. Recettes de fonctionnement

Globalement, les **recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 2 %**.

Cette baisse est due notamment à la diminution des ventes de bois liée à la sécheresse, et à des revenus sur immeubles (arrêt des locations de chambres aux étudiants en juillet 2019).

Les recettes liées à la fiscalité sont quant à elles en hausse de 2%, tout comme les dotations et participations. Cette hausse est directement liée aux évolutions des bases.

Les recettes liées à la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) s'élèvent à 505 302 € pour 2019 contre 532 885 € en 2018.

### 4. Dépenses d'investissement

En 2019, la ville de Rouffach a notamment réalisé les travaux suivants :

- reconstruction des vestiaires de la piscine,
- création de gradins au terrain de football,
- acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de 354 places de parking et de l'extension des ateliers municipaux
- rénovation de l'éclairage public du centre ville,
- aménagement des carrefours Pasteur/Pfaffenheim/Waldeg,
- travaux annexes centre ville tranche 4,
- chemin du vignoble,
- diagnostic pour travaux à venir (Eglise Notre Dame),
- installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique,
- poursuite du programme de travaux à l'école élémentaire Xavier Gerber
- participation financière pour le déploiement de la fibre optique.

### 5. Recettes d'investissement

**En 2019, les subventions d'investissement encaissées sont supérieures à celles de 2018, soit +304 500 € et cela s'explique par l'aboutissement de plusieurs programmes d'investissement de la Ville en 2019** (vestiaires piscine finalisés, gradins terrain de football, mise aux normes de l'école Xavier Gerber, travaux de sécurisation du groupe scolaire, piste aéromodélisme, piste d'athlétisme...).

**La recette liée au FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) s'élève à 443 845 € mais ce montant encaissé en 2019 correspondant à deux années de FCTVA dont 243 128 € de FCTVA 2018 encaissés avec un décalage sur 2019 et 200 717 € de FCTVA 2019. La recette dépend du montant des investissements réalisés l'année N-1.

En fin 2019, la Ville a contracté un emprunt de 1,1 M€ pour financer, en plus de l'autofinancement, les projets d'investissement en cours.

## 6. Etat de la dette

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
3 669 140,99 €	555 757,68 €	45 664,61 €	601 422,29 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 3 045 025,19 €.

La durée moyenne de remboursement est de 15 ans et le taux moyen des intérêts de la dette restante est de 1,72 % pour 2019.

Compte tenu d'une épargne brute de 948 348,51 €, la commune affiche une capacité de désendettement d'un peu moins de 4 ans.

## B. Le budget assainissement

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2020. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	553 761,56 €	809 005,49 €	255 243,93 €
section d'investissement	568 077,17 €	587 303,81 €	19 226,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 838,73 €</b>	<b>1 396 309,30 €</b>	<b>274 470,57 €</b>

### Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
1 302 129,98 €	191 853,63 €	30 766,98 €	222 620,61 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 1 493 703,48 €.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 191 573,50 €.

Les travaux sont financés par la surtaxe communale de 0,7622 €/m<sup>3</sup> qui devrait rester identique pour 2020.

La surtaxe SMITEURTC relative à la station d'épuration est de 1,40 €/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (contre 1,50 € en 2018).

### C. Le budget Eau

La situation financière est saine comme l'indiquent les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote des budgets primitifs 2020. Le compte administratif prévisionnel présenterait un résultat globalement positif.

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	90 989,73 €	174 911,85 €	83 922,12 €
section d'investissement	74 939,59 €	235 061,62 €	160 122,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>165 929,32 €</b>	<b>409 973,47 €</b>	<b>244 044,15 €</b>

### Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2020	Annuité prévisionnelle pour 2020		
	Capital	Intérêts	Total
277 639,53 €	45 236,98 €	5 909,18 €	51 146,16 €

Au 1er janvier 2019, le capital restant dû s'élevait à 321 329,51 €.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant. La Ville s'est désendettée de 43 689,98 €.

Les études sur le captage prioritaire en partenariat avec la mission Eau de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) se poursuivent.

## III. LA STRATEGIE FINANCIERE

Le point le plus important de la stratégie financière est celui annoncé d'emblée, à savoir la maîtrise de la fiscalité.

Cela devrait entraîner le maintien des taux de 2019.

Taxe d'habitation	15,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,02%
Cotisation foncière des entreprises	18,59%



**La ligne de conduite est la suivante :**

- **optimiser les dépenses de fonctionnement et maîtriser les dépenses contraintes,**
- **maîtriser la fiscalité,**
- **maintenir le niveau de services de qualité aux habitants,**
- **recourir à l'autofinancement et à l'emprunt pour l'investissement,**
- **maintenir un niveau d'investissement élevé.**

Afin de maîtriser le poids des charges et pallier la baisse des recettes, un travail de suivi et d'analyse des coûts est engagé par les services en accentuant le suivi des consommations énergétiques.

La recherche d'aides financières et de subventions diverses participe également à cette stratégie.

C'est à partir de ces éléments que le budget de la Ville de Rouffach et de ses budgets annexes seront bâtis pour 2020.

#### **IV. LES GRANDES ORIENTATIONS**

Le budget 2020 devra permettre d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les 3 objectifs suivants :

1. Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie,
2. Faire de Rouffach une Ville riche en service aux habitants,
3. Faire de Rouffach un pôle économique dynamique.

Ces orientations permettent également de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration des services à la population tout en maîtrisant les taux de la fiscalité locale.

#### **V. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

- L'agenda d'accessibilité programmé Ad 'AP (2015-2022) avec les travaux qui en découlent,
- Les travaux sur les chemins du vignoble,
- Les travaux sur le patrimoine historique,
- Les travaux sur l'éclairage public,
- Les travaux de voirie : sécurisation de la circulation routière (piétons, cyclistes, véhicules) et optimisation des places de stationnement,
- Le déploiement de la vidéoprotection.

**LES PERSPECTIVES D'ACTION POUR 2020**

<b>TOTAL</b>	<b>7 410 621 €</b>
<b>Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie</b>	<b>4 160 261 €</b>
<b>Embellissement de la Ville</b>	<b>2 361 261 €</b>
<b>Travaux de voirie</b> Aménagement carrefours rue des Vergers-rue Aux Remparts, réaménagement trottoirs rue 4ème RSM + prolongement piste cyclable de l'allée des Humanistes... Aménagement rue de la piscine et place des sports Prolongement rue Jean Monnet, rue de Bâle Signalétique centre-ville Aménagement d'un parking de 354 places Travaux AFUL (part de la Ville) Réfection Carrefour rue Materne Berler, rue aux Remparts Chemin du vignoble Ruestgass Etude d'aménagement de la place de la République Etude sécurité - circulation - Optimisation du stationnement Travaux entretien voirie rurale Rénovation du parking rue du Tir	
<b>Travaux éclairage public</b> Etudes réseau éclairage public neuf ou relamping en LED (PM) Mise en souterrain et réfection éclairage public rue de la piscine (à terminer) et rue du Tir Changement des encastrés sol Rue Poincaré Salle polyvalente : remplacement des luminaires en LED, gestion éclairage	
<b>Travaux favorisant les économies d'énergie</b>	<b>210 000 €</b>
Campagne de remplacement de 50 luminaires par des luminaires LED (dont rues du vignoble, Pasteur, Pfaffenheim, Schauenberg) Bornes de recharge véhicules électriques Mise en place d'horloges pour l'éclairage public et/ou protections coffrets - candélabres Travaux entretien bâtiments Rénovation thermique des bâtiments	

<b>Rénovation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel bâti</b>	<b>1 429 000 €</b>
Agenda d'accessibilité Restauration église notre Dame Entretien des tombes présentant un intérêt historique ou artistique Diagnostic patrimoine Arboré	
<b>Préservation de l'environnement</b>	<b>160 000 €</b>
Aménagement espaces forestiers Entretien de la réserve naturelle régionale avec le CSA et la Région Grand Est Promenade des Remparts Ecosol 2ème partie Plantations d'arbres (rue de l'Europe,...) et réfection voirie Poursuite du verger communal et aménagement des entrées de ville	
<b>Faire de Rouffach une ville riche en service aux habitants</b>	<b>2 996 919 €</b>
<b>Enrichir l'offre en service à la population et aux associations</b>	<b>1 045 015 €</b>
Provision pour un columbarium double Décorations et illuminations de Noël Rénovation courts de tennis Extension piste quilles Vidéoprotection locaux associatifs Etude réalisation d'une salle multiactivités et de terrains de sport complémentaires Aménagement piéton vers l'aire de jeux nord de Rouffach (depuis la rue Jean Monnet)	
<b>Travaux et entretien du patrimoine communal bâti</b>	<b>560 621 €</b>
Ancienne école cyrienne Rue des Ecoles : façade isolation et enduit extérieur Piscine : réfection étanchéité du bassin et aménagements extérieurs Camping : accessibilité et travaux sur le bâtiment Cimetière : remplacement des couvertines et réfection enduits Salle polyvalente : remplacement portes - issue de secours et adoucisseur Mission coordination système de sécurité incendie et remplacement SSI refuge Ritzenthal	
<b>Travaux de mise en sécurité Ancien Hôtel de ville</b>	<b>502 054 €</b>
Mise aux normes AHV : AMO ADAUHR et mise en conformité, accessibilité	

<b>Bâtiments scolaires - Education - Jeunesse</b>	<b>60 000 €</b>
<p>Equipement TBI pour salle de classe école X GERBER</p> <p>Ordinateur portable pour gestion BCD école X GERBER</p> <p>Réfection de la salle d'arts plastiques s. 14 (mobilier, sols) et tableau d'affichage extérieur école X GERBER</p> <p>Provision pour les projets de la Commission jeunes</p>	
<b>Développement des moyens des services</b>	<b>829 229 €</b>
<p>Construction d'une serre froide pour plantations et hivernage aux ATM</p> <p>Construction d'un hangar de stockage ATM et locaux de rangement pour les associations</p> <p>Acquisition d'une balayeuse</p> <p>Porte sectionnelle avec portillon pour les ATM</p> <p>Grillage ancien dépôt communal et réaménagement zone de stock Mattenstraesslé</p> <p>Etude construction d'un auvent sur gradins</p> <p>Remplacement du véhicule de police</p> <p>Informatique : nouveau serveur, téléphonie</p>	
<b>Faire de Rouffach un pôle économique dynamique</b>	<b>253 441 €</b>
<b>Soutien au développement local</b>	<b>253 441 €</b>
<p>Révision Plan local d'urbanisme</p> <p>Acquisitions foncières pour agrandir le parking de la gare, etc.</p> <p>Zones d'activité EST : travaux enrobé, amélioration signalisation</p>	